

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS ET D'ACTIVITÉS

GIRARDIN

Annick

Sénateur/Saint-Pierre-et-Miquelon(975)

Élu(e) ou nommé(e) le : 15/09/2025

Déclaration déposée le : 22/10/2025 19:55:34

Renseignements personnels :

Date de naissance : 03/08/1964

Adresse :

[REDACTED]

[REDACTED]

3° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq années précédant la date de la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
[Activité conservée] Organisme : Coopérative immobilière de Saint-Pierre et Miquelon de 01/2020 à 09/2025 membre du conseil d'administration	2020 : 0 € Net 2021 : 0 € Net 2022 : 0 € Net 2023 : 0 € Net 2024 : 0 € Net 2025 : 0 € Net

4° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération ou gratification perçue au cours de l'année précédente
Néant	

5° Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin

Conjoint, partenaire lié par PACS ou concubin	Activité professionnelle
	Employeur : Chef d'entreprise Entreprise de sécurité et de sureté

6° Les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts

Nom et objet social de la structure ou de la personne morale	Description des activités et responsabilités exercées
Néant	

7° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération, indemnité ou gratification
Néant	

8° Les collaborateurs parlementaires

Nom	Description des autres activités professionnelles exercées
Galinié Alexis	Employeur : néant néant
Reardon Matthew	Employeur : Indépendant Agréé auprès du Tribunal de Saint-Pierre et Miquelon

Observations

Je soussigné Annick Girardin certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration.

Fait, le 22/10/2025 19:55:34

Signature : Annick Girardin